



Expert en prévention et en maîtrise des risques

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Demandé par : **GASAIRTEC**
B.P. 80012
72, Avenue de la Forêt Noire
67001 STRASBOURG CEDEX

Objet : **Essais de conformité à la norme**
NF S 61-804 d'octobre 1998
Générateurs d'aérosol
à fonction extinctrice

Matériel présenté aux essais : **Générateur d'aérosol**

- Référence commerciale : **STOP FEU**
- Charge : **500 ml eau + additif**
- Référence de l'additif : **GUEPO FL version n° 2**

Le générateur d'aérosol à fonction extinctrice désigné ci-dessus a subi avec succès les essais de conformité à la norme NF S 61-804 d'octobre 1998.

Les résultats des essais réalisés dans le laboratoire Protection Incendie du CNPP sont consignés dans le rapport d'essai N° GR 05 0025 du 15 décembre 2005 qui comprend 13 pages.

Fait à Saint Marcel, le : **21 décembre 2005**

Visa du Responsable d'essai :

Cachet & signature du directeur :



Ce certificat n'est valable que pour des matériels identiques à ceux soumis aux essais et conformes aux descriptifs techniques définis dans le rapport d'essai mentionné ci-dessus.

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés au laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport d'essais pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.